

«FORMULE N° 65.

AVIS DE LA TENUE D'UN BUREAU PROVISOIRE DE VOTATION. (Art. 94(5).)

District électoral d..... 5
 Avis vous est donné qu'en conformité des dispositions des articles 94 à 97, inclusivement, de la *Loi électorale du Canada*, un bureau provisoire de votation sera ouvert dans le(s) district(s) provisoire(s) de votation mentionné(s) ci-dessous:

POUR LE DISTRICT PROVISOIRE DE VOTATION

N° 1, comprenant les arrondissements de votation n°s..... 10

..... du district électoral susmentionné, le bureau provisoire de votation sera situé à (Indiquer en lettres majuscules l'emplacement précis du bureau provisoire de votation), et les votes y déposés seront comptés le lundi jour ordinaire de l'élection, à neuf heures du soir, à (Indiquer en lettres majuscules le lieu précis où le comptage se fera). 15

(Suivre les mêmes indications à l'égard de tout autre district provisoire de votation.)

Avis vous est donné de plus que le(s)dit(s) bureau(x) provisoire(s) de votation sera/seront ouvert(s) entre deux heures de l'après-midi et dix heures du soir les vendredi et samedi dixième et neuvième jours avant la date fixée comme jour ordinaire du scrutin à l'élection en cours dans le district électoral susmentionné. 20

Avis vous est donné, de plus, que tout électeur dont le nom apparaît sur la liste des électeurs dressée pour un arrondissement de votation compris dans un semblable district provisoire de votation, qui a des motifs de croire qu'il sera, le jour ordinaire du scrutin à l'élection en cours, absent dudit arrondissement de votation et vraisemblablement incapable d'y voter ce jour-là, peut voter avant le jour ordinaire du scrutin au bureau provisoire de votation établi dans le district provisoire de votation comprenant l'arrondissement de votation dont la liste des électeurs renferme son nom, si, avant de déposer son vote, il souscrit un affidavit concernant la votation à un bureau provisoire, selon la formule n° 66 de la *Loi électorale du Canada*, devant le sous-officier rapporteur dudit district provisoire de votation. 25 30 35

Avis vous est donné, de plus, que le bureau du soussigné, établi pour la tenue de l'élection en cours, est situé au..... 40

..... de la ville
 de la cité } d.....
 du village }

Daté à....., ce.....
 jour d..... 19.... 45

(Imprimer le nom de l'officier rapporteur)

Officier rapporteur.